

La CISL et l'actualité

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **59 (1967)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La CISL et l'actualité

Réuni à Bruxelles du 4 au 6 octobre 1967, après avoir nommé Harm Buitter nouveau secrétaire général, le Comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a condamné l'usurpation du pouvoir par une clique militaire en Grèce qui a aboli les libertés politiques et syndicales et la soumission au régime dictatorial de dirigeants de la Fédération syndicale grecque GSEE (Confédération du travail de Grèce) et de certaines de ses organisations affiliées. Il a exprimé ses sentiments de sympathie et de solidarité aux syndicalistes grecs restés fermes ou évincés de leurs postes, arrêtés ou déportés, ainsi qu'aux centaines de milliers de Grecs, vivant et travaillant à l'extérieur de leur pays, opposés au nouveau régime dictatorial en Grèce.

En ce qui concerne l'expansion économique mondiale, le Comité exécutif a exprimé l'inquiétude du mouvement syndical libre international face à l'arrêt marqué dans ce domaine et face aux conséquences défavorables qui en découlent pour le monde du travail. La résolution adoptée déclare que le plein emploi reste un objectif fondamental et réaffirme la volonté du mouvement syndical à cet égard. Le comité salue les aspects positifs de l'accord du Kennedy Round. Il regrette cependant pour les pays en voie de développement que des progrès vers la libéralisation des échanges n'aient pas été réalisés dans la même mesure. Il lance un appel aux pays membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour qu'ils réduisent l'écart qui sépare les populations des pays en voie de développement de celles des pays développés.

Le comité a rappelé que le mouvement syndical libre international s'est engagé entièrement pour la *paix et le désarmement*. Profondément inquiet en face des menaces pour la paix que sont les conflits continus ou périodiques dans un certain nombre de points névralgiques du monde, tels que le Viet-nam et le Moyen-Orient, le comité déplore profondément les pertes humaines et les destructions matérielles subies par la population du Viet-nam dans un conflit cruel où les actions militaires et la violence prennent toujours de plus grandes proportions. Il exprime le désir ardent des syndicats d'un règlement pacifique du conflit du Viet-nam et suggère une trêve et des négociations immédiates en vue d'arriver à un règlement pacifique. La CISL déclare qu'un règlement de paix devrait prévoir le retrait des troupes étrangères, y compris celles des pays alliés du Sud Viet-nam et celles des pays hostiles au Sud Viet-nam. Ce règlement devrait aussi stipuler des garanties internationales adéquates pour la stricte observance des termes du règlement. Le comité réclame une action internationale de large envergure pour l'aide au développement économique et social de la région.